

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA MITIS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Judith Garon, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1), au bureau de la susdite MRC, sis au 1534, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, le jeudi **onzième** jour du mois de **JUIN 2026 à 10 heures**, pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait prévu d'un (1) an. Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, soit par chèque visé, traite ou argent comptant.

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MATANE

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE RIMOUSKI

Municipalité de Saint-Donat

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot (s)	Taxes dues
Marthe Caron Belisle Rang 6e Ouest	4617789 Lot #4617789	346.26 \$

Municipalité de St-Gabriel

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot (s)	Taxes dues
Benoît Bouillon et Monique Lévesque Rang du Nord-Ouest	5366-54-6817 Lot #4617551	425.17 \$

Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom ;
- Date de naissance ;
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu ;
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale :

- Nom ;
- Forme juridique et loi constitutive ;
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu.

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom ;
- Qualité du représentant (mandataire) ;
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre).

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant, virement intérac, virement bancaire;
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de La Mitis.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à MRC de La Mitis. **Il vous appartient**, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais **et, d'autre part**, d'en informer la Municipalité et la commission scolaire (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Notez que ces montants doivent être ajustés à la date de votre paiement, notamment quant aux taxes qui seraient devenues exigibles, les frais de parution et d'enregistrement auprès du register foncier, de même que les intérêts et pénalité applicables à cette date.

Donné à Mont-Joli, ce dixième jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Judith Garon
Greffière-trésorière adjointe
MRC de La Mitis